



Protocole d'accueil à l'école & aux services enfance & jeunesse

A compter du 01/09/2021

Conjointement organisé par la Mairie, les Directrices et les représentants de parents d'élèves d'ANIANE.

A compter du 01 septembre 2021, l'accueil dans les écoles sera assuré pour tous dans le respect du [cadre sanitaire établie par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports](#).

❖ Conditions d'ouverture des écoles

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) **est réalisé au minimum une fois par jour**. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **Niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent. La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

Règles préalables à l'arrivée à l'école

- Avant le départ pour l'école, les parents devront s'assurer de l'absence de symptôme et effectuer une prise de température. **La mesure devra être inférieure à 38°C.**
- Chaque enfant devra être muni d'une bouteille d'eau (marquée à son nom) et de mouchoirs jetables.
- L'accès aux établissements scolaires est **autorisé aux intervenants et aux parents portant un masque et ayant procédé à une désinfection des mains.**
- Le port du masque pour les enseignants et personnels est obligatoire dans les locaux.

Maternelle	Elémentaire
Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux : niveau 1 / niveau vert ; niveau 2 / niveau jaune ; niveau 3 / niveau orange ; niveau 4 / niveau rouge.	

<p>Les enfants seront accueillis dans leurs classes par leur enseignant. Les parents entrent dans l'école avec un masque et après avoir passé leurs mains au gel hydro alcoolique.</p>	<p>Les enfants seront accueillis par leurs enseignants. Les enfants doivent porter un masque – fourni par la famille - à l'intérieur des locaux (et à l'extérieur à partir du niveau 3.)</p>
<p>Le lavage des mains est systématique à l'arrivée à l'école, à la fin des récréations, après un passage aux toilettes, avant le repas. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérées au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les interours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.</p> <p>Les horaires de l'école sont identiques pour tous : 8h45-11h45, 13h35-16h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.</p>	
<p>ENTREE & SORTIE A l'arrivée à l'école, chaque enfant devra aller déposer ses affaires et se laver les mains avant de rejoindre sa classe.</p>	<p>ENTREE & SORTIE Le transport des enfants de Puéchabon ou St Guilhem s'effectuera dans le respect des règles de distanciation physique. Les parents devront respecter les règles de distanciation physique. Chaque enfant devra se laver et se sécher les mains avant de rejoindre sa classe.</p>
<p>Les récréations sont organisées par groupes à compter du niveau jaune, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.</p>	
<p>En cas de survenue de symptômes : Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc. Les parents seront contactés par téléphone. L'enfant sera équipé d'un masque et isolé dans la salle des maitres sous la surveillance d'un adulte le temps que sa famille vienne le chercher.</p>	
<p>Si un cas d'infection était confirmé : La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.</p>	
<p>Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • niveau 1 / niveau vert : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ; • niveau 2 / niveau jaune : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée ; • niveau 3 / niveau orange : les activités physiques et sportives se déroulent en principe en extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ; • niveau 4 / niveau rouge : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur. <p>Les activités culturelles (bibliothèque) sont accessibles aux adultes détenteurs d'un pass sanitaire.</p>	

Pour la maternelle :
Pour contacter l'école :
Téléphone : 04 67 57 79 40
Mail : ce.0340156k@ac-montpellier.fr

Pour l'élémentaire :
Pour contacter l'école :
Téléphone : 04 67 57 71 83
Mail : ce.0340157l@ac-montpellier.fr

❖ Conditions d'ouverture du Périscolaire / Restauration Scolaire

Le personnel mairie est formé aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge.

La restauration scolaire joue un rôle fondamental en revêtant des dimensions sociales et éducatives et en contribuant à la réussite des élèves. Le déjeuner à la cantine constitue la garantie d'un repas complet et équilibré quotidien. Il est donc essentiel de maintenir au mieux son fonctionnement, au besoin avec le recours à des adaptations temporaires, tout en garantissant la sécurité des élèves et des agents. Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible. Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

- **Niveau 1 / niveau vert** : les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves ;
- **Niveau 2 / niveau jaune** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré. Il est recommandé d'organiser un service individuel (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau) ;
- **Niveau 3 / niveau orange** : la stabilité des groupes est recherchée et, dans la mesure du possible, les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table dans le premier degré en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Un service individuel est mis en place (plateaux, couverts, eau, dressage à l'assiette ou au plateau), les offres alimentaires en vrac sont proscrites ;
- **Niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent. À compter du niveau 3, lorsque l'étalement des plages horaires ou l'organisation de plusieurs services ne permettent pas de respecter les règles de distanciation et la limitation du brassage entre groupes d'élèves (ou l'interdiction du brassage dans le premier degré), d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration (salles des fêtes, gymnases, etc.) peuvent être exploités. En dernier recours, des repas à emporter peuvent être proposés (si possible en alternant pour les élèves les repas froids, à emporter, et les repas chauds à la cantine en établissant un roulement un jour sur deux).

❖ **Bureaux d'accueil et d'inscription :**

Pour répondre aux règles du protocole sanitaire, le service enfance & jeunesse a travaillé à l'aménagement, selon les recommandations nationales afin de pouvoir réaliser une réouverture du service dans les meilleures conditions de sécurité pour les usagers : gestion des flux entrant et sortant, organisation de l'attente du public avec une distanciation, vérification de la faisabilité de mise en place des activités, mesures de nettoyage...

- Le service enfance & jeunesse est ouvert au public pour les inscriptions, paiements, dépôt de dossier...
- L'accueil des usagers se fera un par un au sein de l'annexe de la mairie.
- Le port du masque est obligatoire.

- Les horaires d'ouvertures sont les suivants :
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h sauf le vendredi fermeture à 16h.

Synthèse du Protocole sanitaire pour la rentrée 2021 -2022

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas • Collèges et lycées : éviction des élèves cas contact (sauf élèves vaccinés)



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS



© Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports - Juillet 2021